

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .64/2026

DATE DE LA CONVOCATION :

01/06/2026

DATE DE PUBLICATION :

08 JUIN 2026

L'An deux mil vingt-six, le 05 juin à 15h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 27

Membres présents : 25

Nombre de votants : 27

Etaient présents :

Mme Anne-Marie BIGEL ; M. BONNAUD Christophe ; M. BRUN Fernand ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUMAS Nathalie ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; Mme FINISTROSA Nathalie ; M. FOMBELLE Joris ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. GIACOMAZZO Jean ; Mme GRAVIER Marie ; M. HURET David ; Mme MARTINET Catherine ; Mme NICODEMO Méllssia ; Mme PRUNET Sophie ; M. RABILLER Noël ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence.

Procurations :

M. AIGUESPARSES Cédric donne pouvoir à Mme YZQUIERDO Laurence

Mme ROUAUD Rachel donne pouvoir à M. BRUN Fernand

Etaient absents :

NÉANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Monsieur CAMARA Célestin ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**ELECTION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS
EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

Monsieur le maire expose que dans chaque conseil municipal où il n'est pas désigné un
Monsieur le maire expose que dans le cadre de la constitution du collège électoral chargé
d'élire les quatre sénateurs du Var, les conseils municipaux doivent se réunir le
vendredi 5 juin 2026 aux heure et lieu fixé par le maire afin de procéder à l'élection de leurs
délégués et suppléants.

Le mode de scrutin est déterminé en fonction de la population municipale authentifiée au
1^{er} janvier 2026, soit 4838 habitants pour la commune de Pignans. Dans toutes les communes,
l'élection se fait sans débat et au scrutin secret.

Pour les communes de 1 000 à 8 999 habitants, les délégués et suppléants sont élus
simultanément sur une même liste. Les listes de candidats doivent être composées
alternativement d'un candidat de chaque sexe.

L'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus
forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent présenter un nombre
de candidats inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir.

Le nombre de délégués à élire est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal,
déterminé pour les dernières élections municipales. Le nombre de suppléants est déterminé
en fonction du nombre de délégués élus.

Concernant la commune de Pignans 15 délégués et 5 suppléants sont à élire.

Monsieur le maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir procéder au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour
l'élection des sénateurs,

VU la circulaire INTP2611651C du 6 mai 2026 du 30 mars 2023 relative à la désignation des
délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des
électeurs sénatoriaux,

VU l'arrêté préfectoral n°DCL/BERG/2026/145 pris en date du 27 mai 2026,

ET APRES en avoir délibéré,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs BRUN Fernand, SEIGNOBOS Jean-Luc, FERRARI Fabien, FOMBELLE Joris. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

La liste L'important c'est toujours Pignans est composée par :

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| 1. BRUN Fernand | 11. GIACOMAZZO Jean |
| 2. SCOTTO Fabienne | 12. BIGEL Anne-Marie |
| 3. ROSSI Patrick | 13. FERRARI Fabien |
| 4. DUPONT Karine | 14. MARTINET Catherine |
| 5. CAMARA Célestin | 15. SEIGNOBOS Jean-Luc |
| 6. THIERRY Martine | 16. TROISI Valérie |
| 7. HURET David | 17. TASSY Jacques |
| 8. DUMAS Nathalie | 18. GRAVIER Marie |
| 9. RABILLER Noël | 19. FRELIER Laurent |
| 10. FINISTROSA Nathalie | 20. NICODEMO Mélissia |

La liste Agir pour Pignans est composée par :

1. YZQUIERDO Laurence
2. AIGUESPARSES Cédric
3. GACNIK Marie-France
4. BONNAUD Christophe

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 27

Concernant les délégués :

1^{re} répartition :

Ont obtenu :

- liste L'important c'est toujours Pignans : 22 voix
- liste Agir pour Pignans : 05 voix

Le quotient applicable est : $27/15 = 1,8$

Répartition :

- liste L'important c'est toujours Pignans obtient : 13 sièges
- liste Agir pour Pignans obtient : 2 sièges

Concernant les suppléants :

1^{re} répartition :

Ont obtenu :

- liste L'important c'est toujours Pignans : 22 voix
- liste Agir pour Pignans : 05 voix

Le quotient applicable est : $27/5 = 5.4$

Répartition :

- liste L'important c'est toujours Pignans obtient : 4 sièges
- liste Agir pour Pignans obtient : 1 siège

Monsieur le maire donne lecture de la feuille de proclamation annexée au procès-verbal des opérations électorales qui sera également jointe à cette délibération.

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e)
M BRUN Fernand	Liste <i>L'important c'est toujours Pignans</i>	Délégué
Mme SCOTTO Fabienne	Liste <i>L'important c'est toujours Pignans</i>	Déléguée
M ROSSI Patrick	Liste <i>L'important c'est toujours Pignans</i>	Délégué
Mme DUPONT Karline	Liste <i>L'important c'est toujours Pignans</i>	Déléguée
M CAMARA Célestin	Liste <i>L'important c'est toujours Pignans</i>	Délégué
Mme THIERRY Martine	Liste <i>L'important c'est toujours Pignans</i>	Déléguée
M HURET David	Liste <i>L'important c'est toujours Pignans</i>	Délégué
Mme DUMAS Nathalie	Liste <i>L'important c'est toujours Pignans</i>	Déléguée
M RABILLER Noël	Liste <i>L'important c'est toujours Pignans</i>	Délégué
Mme FINISTROSA Nathalie	Liste <i>L'important c'est toujours Pignans</i>	Déléguée
M GIACOMAZZO Jean	Liste <i>L'important c'est toujours Pignans</i>	Délégué
Mme BIGEL Anne-Marie	Liste <i>L'important c'est toujours Pignans</i>	Déléguée
M FERRARI Fabien	Liste <i>L'important c'est toujours Pignans</i>	Délégué

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le

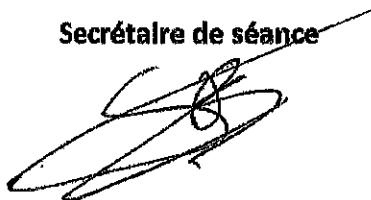
ID : 083-218300929-20260605-DEL64_2026-DE

Mme YZQUIERDO Laurence	Liste <i>Agir pour Pignans</i>	Déléguee
M AIGUESPARSES Cédric	Liste <i>Agir pour Pignans</i>	Délégué
Mme MARTINET Catherine	Liste <i>L'important c'est toujours Pignans</i>	Suppléante
M SEIGNOBOS Jean-Luc	Liste <i>L'important c'est toujours Pignans</i>	Suppléant
Mme TROISI Valérie	Liste <i>L'important c'est toujours Pignans</i>	Suppléante
M TASSY Jacques	Liste <i>L'important c'est toujours Pignans</i>	Suppléant
Mme GACNIK Marie-France	Liste <i>Agir pour Pignans</i>	Suppléante

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

CAMARA Célestin

Secrétaire de séance



BRUN Fernand

Maire



Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le

ID : 083-218300929-20260605-DEL64_2026-DE